

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-BENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 18 novembre 1844.

Les besoins du commerce qui grandit, les relations nationales qui se créent ou se développent, entraînent aujourd'hui les peuples à rapprocher artificiellement les points éloignés en diminuant les distances; la rapidité de la locomotion semble devoir doubler le temps de la vie. Ce n'est pas seulement dans l'intérieur des états qu'on réunit les diverses provinces; ce n'est pas seulement en Europe que l'on voit des chemins qui, en liant les peuples, tendent à confondre leurs intérêts, à faire les pensées, les sciences, le progrès de l'un commun à tous, à rendre ainsi la guerre ou l'asservissement impossible. Cette même Europe, dont le commerce sillonne toutes les mers, songe à se faire des routes plus rapides à travers les continents qui ne s'étendent pas sur une trop grande profondeur entre deux océans. Le percement des isthmes de Panama et de Suez occupe aujourd'hui les esprits beaucoup plus que ne le peuvent faire les guerres qui ensanglantent les états de l'Amérique du Sud ou les révoltes et les luttes de la Syrie. Les guerres n'intéressent qu'une faible partie d'individus, les communications à ouvrir intéressent tout le commerce du monde.

Si la pensée du percement de Panama appartient à une nation nouvelle, à l'Espagne, celle du percement de Suez est tout entière du domaine des générations passées; car ce que l'Europe veut tenter aujourd'hui a été réalisé déjà par une civilisation disparue. On fait remonter à seize cents ans avant notre ère, à Sésostriis, les premiers travaux qui eurent pour objet la jonction de la Méditerranée et de la mer Rouge; repris après dix siècles et abandonnés au moment où ils touchaient à leur fin, ils furent recommencés de nouveau, atteignirent le but, et, sous Ptolémée-Philadelphie, la mer Rouge fut la grande voie de communication entre l'Europe et l'Asie.

Au milieu de l'anarchie, de l'impuissance qui marquèrent partout la chute de l'ancienne civilisation, le canal fut comblé par les sables. Rome, maîtresse de l'Égypte, comprit et l'importance de cette route et la gloire qu'il y aurait à la rétablir, et pour la seconde fois, sous Trajan, les deux mers furent mises en communication. Les mêmes causes amenèrent encore une fois les mêmes effets; Rome en tombant laissa partout des ruines; l'administration imprévoyante de l'Égypte, dont la sollicitude n'était plus excitée par les besoins d'un grand commerce, laissa le canal se combler encore. Les successeurs de Mahomet comprirent, eux aussi, les avantages de cette voie, la rétablirent, puis la firent combler dans un moment de guerre civile. Depuis, les sables et le temps ont si bien effacé les travaux, que sur une grande partie de l'espace que le canal parcourait on n'en retrouve pas de traces.

Mais toutes les civilisations devaient s'occuper de cette grande œuvre. La France, à son tour, est maîtresse de l'Égypte, et le général en chef de l'armée conquérante fait commencer des travaux préparatoires qui serviront maintenant, quel que soit le moyen employé pour relier la Méditerranée à la mer Rouge. Ce que la France avait voulu durant sa trop courte domination, l'Angleterre le

tente aujourd'hui sans être maîtresse du pays, sans le dominer autrement que par l'influence de sa politique et de sa puissance. Arrachée par le traité du 15 juillet à l'influence de la France, l'Égypte est, en réalité, soumise non pas au sultan, mais à l'Angleterre, qui retire les fruits d'une politique à laquelle le gouvernement français n'a pas le courage de s'opposer, et qui a dupé la diplomatie russe elle-même, ordinairement si adroite.

L'Angleterre veut être maîtresse de l'Égypte sans faire d'expédition coûteuse, sans livrer un combat, sans perdre un homme, sans éveiller les susceptibilités des puissances de l'Europe, qui ne permettraient pas une conquête, un agrandissement de territoire; l'esprit mercantile se substitue à l'esprit de conquête, parce que où le second échouerait le premier doit réussir. Abandonnant la pensée d'un canal qui existe, qu'il s'agit de creuser de nouveau, de débayer, l'Angleterre a conçu la pensée de relier les deux mers par un chemin de fer qui traverserait toute la largeur de l'isthme, qui serait exécuté par une compagnie anglaise et exploité par elle. Ainsi la compagnie aurait nécessairement un port dans la Méditerranée, un dans la mer Rouge; ses administrateurs, ses employés seraient partout, étendant l'influence de l'Angleterre. Dans un pays où la puissance des pachas est souvent sans force, ce serait la conquête morale du pays; mais les révoltes, les collisions peuvent naître si à propos à l'aide de la diplomatie, que l'Angleterre ne tarderait pas à demander et à obtenir l'autorisation d'entretenir en Égypte un certain nombre de soldats, sous prétexte de protéger sa ligne de fer.

Deux questions sont agitées aujourd'hui dans la presse : les deux mers seront-elles reliées par un chemin de fer, ainsi que le demande l'Angleterre au pacha d'Égypte, ou seront-elles mises en communication par une voie de navigation? Si l'on considère que les chargements européens en destination pour l'Asie, où ils se rendent en doublant le cap de Bonne-Espérance, abrègeront la distance des deux tiers en passant par l'isthme de Suez, on fait d'abord assez bon marché du moyen en ne voyant que le résultat; mais si on descend dans l'examen des frais de transport, de l'influence qu'ils ont sur le prix de revient, on se demande pourquoi on imposerait aux navires la nécessité de transporter leurs marchandises à terre, où elles seraient chargées sur un chemin de fer pour être de nouveau portées à bord d'un autre vaisseau dans le port opposé. N'est-il pas évident que lorsque l'on crée une amélioration, il la faut complète autant que possible? Faire autrement, ne serait-ce pas satisfaire seulement à une partie des besoins et négliger les autres? ne serait-ce pas s'occuper seulement du présent sans se soucier de l'avenir?

Nous ne rechercherons pas quelles pensées dirigent l'Angleterre lorsque, pour traverser d'une mer à l'autre, elle donne la préférence à un chemin de fer sur un canal, parce que l'on doit d'abord s'occuper d'une question qui domine toutes les autres. Avant de décider si l'on fera un rail-way ou si l'on creusera l'ancienne voie de communication, il importe de décider s'il convient que l'An-

gleterre aille ainsi s'implanter sur le sol égyptien, si l'Europe ne doit pas désirer que la communication entre les deux mers soit exécutée par le pacha, afin que la neutralité soit d'un côté tout-à-fait complète, et que de l'autre l'influence anglaise ne conquière pas l'Égypte.

On opposera sans doute l'état des finances du pacha, qui ne lui permettrait pas les dépenses nécessaires; mais il serait bien, ce nous semble, de faire pour le pacha d'Égypte ce qu'on a fait pour la Grèce. Les diverses nations européennes dont le commerce est intéressé au percement de l'isthme pourraient avancer au pacha les sommes nécessaires à la construction d'un canal sur lequel un droit de péage fixé par ces mêmes nations lui permettrait d'amortir en servant les intérêts et de pourvoir aux frais d'entretien.

C'est là le seul moyen de maintenir l'indépendance de l'Égypte, et les intérêts de la France ne permettent pas à notre gouvernement de s'écarter du système que nous indiquons.

L'institution des caisses d'épargne en France remonte à 1820. Ce n'est pourtant qu'en 1835 qu'une loi consacra solennellement cette institution et traça quelques règles auxquelles toutes les caisses devaient se soumettre. Aujourd'hui, à neuf ans de distance, le gouvernement sent le besoin de recourir à l'intervention des chambres et de leur demander sur les caisses d'épargne une loi nouvelle.

A l'heure qu'il est, les caisses d'épargne dans toute la France forment un capital d'environ 376 millions. Le mouvement ascendant n'est pas près de se ralentir, et dans quelques mois ce chiffre sera plus élevé. Paris met à lui seul dans la masse plus de cent vingt mille livrets. Or, comme un livret ne représente pas seulement les intérêts de celui dont il porte le nom, mais presque toujours ceux d'une famille, il n'y a pas d'exagération à dire qu'il y a au moins dans la capitale quatre cent mille personnes qui ont quelque chose à la caisse d'épargne. Un des dangers que le gouvernement paraît vouloir écarter par une disposition législative, c'est la crise qui pourrait naître de demandes subites et générales de remboursement. En effet, dans la situation actuelle, l'État est, pour ainsi dire, sous la menace, sous le coup d'une lettre de change de bientôt 400 millions à payer à bref délai. Pour éviter des embarras qui pourraient devenir si funestes, on proposerait non pas de renvoyer à un long terme le remboursement intégral, il y aurait danger à une semblable mesure; il est de l'intérêt général que l'État justifie le plus tôt possible de ses ressources, et que le trésor montre de l'argent aux déposants égarés par de fausses alarmes. On se contenterait donc de fractionner le remboursement, dont les deux derniers tiers ne seraient exigibles qu'à des époques déterminées. De cette manière, tous les gens effrayés auraient eu le temps de se rassurer, et l'on verrait la plupart d'entre eux, loin de persévérer à demander leur remboursement, rapporter à la caisse le premier tiers qu'ils auraient reçu.

L'art. 4 de la loi du 5 juin 1835 est ainsi conçu :

« Les statuts ne pourront autoriser les déposants à verser aux caisses d'épargne plus de 300 fr. par semaine. »

L'expérience a démontré que ce maximum est trop élevé; il encourage la spéculation. Ce n'est pas l'ouvrier, ce n'est pas l'artisan qui peut faire souvent de pareils apports. En abaissant de beaucoup ce maximum, on sera plus fidèle à l'esprit d'une institution qui n'a pas été fondée pour grossir la fortune de certains spéculateurs, et la caisse d'épargne sera plus sûre à l'avenir de recruter sa clientèle dans les rangs du peuple.

On a eu raison de remarquer que le plus grave reproche qu'on

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 ET 19 NOVEMBRE.

LE LION DE L'ATLAS.

Le capitaine Mesmer, du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique, occupait, avec un détachement, le fort de Misergin, près d'Oran. Cet officier possédait une magnifique jument arabe, mère d'un poulain de six mois. Il avait soin de faire enlever les deux animaux chaque soir dans l'enceinte d'une maison de ferme dont il ne restait plus que les quatre murs, et que l'envolvement de la toiture avait convertie en une vaste cour close. Ces ruines étaient contiguës aux bâtiments du fort.

Une nuit le poulain disparut. Son cadavre fut retrouvé à quelque cent pas de distance, à moitié dévoré. Un lion avait bondi du dehors dans l'enceinte, avait étranglé la malheureuse bête, et l'avait emportée par-dessus la muraille, à une hauteur verticale de plus de six pieds.

Ce fait, qui est de notoriété publique en Algérie, et que je tiens du capitaine en personne, peut donner une idée de la force musculaire du lion et de sa souplesse prodigieuse. Un poulain de six mois, de taille moyenne et confortablement nourri, ne pèse pas moins de deux cents kilogrammes, et doit être, si je ne me trompe, peu commode à manier. Des Arabes m'ont dit que les lions ne se gênaient nullement pour emporter des chameaux à plusieurs kilomètres de distance. Ce que j'ai vu de deux loups, en France, qui parvinrent, à eux seuls, à tirer d'une mare d'eau le cadavre d'une forte jument, à lui faire remonter un talus assez rude et à en manger la moitié, me rend excessivement crédule à l'endroit de la puissance des mâchoires et de l'estomac des carnassiers d'Afrique.

J'ai vu fréquemment à Alger des peaux de lion envoyées de Bone, d'Oran, de Medeah, et qui mesuraient huit pieds de l'extrémité du museau à l'origine de la queue; elles auraient été beaucoup trop larges pour la plupart des individus que nous connaissons tous, et que nous avons rencontrés dans les ménageries ambulantes ou dans les loges grillées du jardin du roi.

Huit pieds de long, sans la queue, sur quatre de hauteur à la tête, des pattes de devant de la grosseur d'une jambe d'homme, des canines d'un pouce et plus de saillie en dehors de l'alvéole, des ongles rétractiles d'une dimension fabuleuse, aiguës de tranchants comme l'acier du rasoir; voilà le vrai lion de l'Atlas, le tyran redouté du désert.

Aucun autre carnassier du globe ne peut rivaliser avec le lion pour la taille et la force. Il n'a de compétiteurs que ceux que l'homme lui donne, par esprit d'opposition et d'envie contre les royautés légitimes. Tous les soirs, quand le soleil de la zone torride quitte les sables vitrifiés d'Afrique

pour les savanes de l'Amazone et les neiges des Andes, quand l'obscurité tombe du ciel avec la rapidité du rideau, et que le lion salue de son cri de guerre la venue des ténèbres, comme pour annoncer aux êtres animés que son règne commence et que celui de l'homme a fini; à cette heure, nul quadrupède n'est tenté de protester de vive voix contre cette prise de possession du domaine de la nuit. Tous frémissent et se taisent; les plus timides se dressent sur leurs jambes agiles, l'œil tout grand ouvert, l'oreille droite, attendant avec anxiété un second avertissement qui leur indique la direction de l'ennemi terrible. Le cheval de l'Arabe s'agite en ses entraves en dehors de la tente et cherche instinctivement à se rapprocher de la couche de son maître; les bœufs inquiets s'appellent et se forment en phalanges dans l'intérieur du kraal; le roi de la création lui-même, l'homme inspecte ses clôtures et la batterie de ses armes, pour voir s'il est en position de résister avec avantage à une attaque de nuit.

C'est donc à bon droit que les poètes ont reconnu de tout temps la royauté du lion. Ils n'ont fait en cela que constater un fait accepté par la soumission et la crainte de la gent animale.

Le type de la royauté barbare est écrit d'ailleurs en toutes lettres sur la face du lion. Rien de plus fier et de plus dédaigneux que le regard de l'animal au repos, de plus royal que son port de tête et toutes ses attitudes, de plus majestueux que cette épaisse crinière, emblème de puissance et de richesse, encadrant merveilleusement ce visage presque humain. Le tigre et le léopard portent de plus belles robes que le lion, l'éléphant et le rhinocéros le surpassent en grandeur et en force, mais jamais il n'est venu à l'idée du poète de décerner le titre de roi au tigre ni au léopard, à l'éléphant ni au rhinocéros; c'est que ces quadrupèdes en effet ne le méritent pas. Quand on dit tigre royal, ce n'est que pour désigner l'espèce par excellence.

Le rugissement du lion est plus solennel, plus cavernieux, plus accentué que le rauquement du tigre. Il annonce plus le maître. Comme les deux races n'habitent pas les mêmes continents et n'ont guère pu se rencontrer dans l'état de nature que vers les confins de la Perse et de l'Inde, les hommes ont eu rarement occasion de juger à laquelle des deux espèces congénères devait appartenir le sceptre de la force; mais la question a été décidée dans les arènes de Rome, et depuis le tigre n'accepte le combat contre le lion que lorsqu'il y est absolument forcé.

Martin, le dompteur de monstres, qui a vécu toute sa vie dans la société intime de ces grands personnages et qui doit les connaître, me disait avoir essayé quelquefois de mettre aux prises ses tigres et ses lions, et être arrivé constamment aux mêmes résultats. Le tigre s'inquiétait d'abord de savoir s'il n'y avait pas moyen d'éviter le conflit par une retraite prudente. Dès que l'impossibilité de l'évasion lui était démontrée, il entamait une série de bonds prodigieux, ayant beaucoup plus pour objet d'éblouir et

de fatiguer son royal ennemi que de l'incommoder. Le lion, immobile, dans l'attitude de la force sûre d'elle-même, le regard chargé d'éclairs et la tête inclinée, attendait patiemment que l'imprudent caracoleur se livrât.

Même au premier abord il est facile de préjuger de la supériorité de la force du lion; il a, comme on dirait en langue hippique, l'avant-main plus largement développée que le tigre, les membres antérieurs plus volumineux, la tête et le cou beaucoup plus forts. Les habitudes du lion dénotent également une supériorité de caractère indéniable. Le lion ne fuit pas devant l'ennemi; il est humain et charitable quand la faim ne le talonne pas.

Ceci ne veut pas dire que je fais peu d'estime de la puissance du tigre. Je crois parfaitement aux hommes enlevés par des tigres sur le dos des éléphants de chasse, et j'ai des raisons pour cela, connaissant un Anglais résidant aujourd'hui à Paris et à qui la chose est arrivée, c'est-à-dire qui a eu la chance de faire plusieurs milles par voie de tigre. Ce voyageur, qui a été en excellente position pour apprécier par lui-même la vigueur des mâchoires de cet animal, affirme que le poids d'un corps d'homme n'embarrasse guère plus un beau tigre du Bengale que celui d'un levraut non plus grands levriers. Il donne à preuve la bête qui s'était chargée de lui, et qui l'emportait avec tant de délicatesse, que la pression exercée sur ses côtes ne suffisait même pas à lui faire reprendre ses sens, si bien qu'il courait risque de ne se réveiller qu'en l'autre monde.

« Heureusement, ajoute le narrateur, heureusement qu'il se présenta un très-large fossé à franchir, et que le tigre fut obligé de me serrer un peu pour ne pas me perdre dans la traversée. Cette précaution de mon porteur me sauva. Réveillé en sursaut par une impression semblable à celle d'un fer rouge qui m'aurait pénétré dans les chairs en dix places différentes, je retrouvai assez de force pour glisser le canon d'un de mes pistolets dans l'oreille du monstre. »

La personne dont il est ici question a conservé de cette impression de voyage un souvenir nerveux et une courbure dont toutes les eaux et toutes les célébrités médicales de l'Europe n'ont pas su la guérir. Le tigre avait poussé ses précautions trop loin.

On raconte, dans les possessions anglaises, beaucoup d'histoires de chevaux et de buffles emportés au grand galop par des tigres à des distances de plusieurs milles. Horizontalement parlant, tout cela est possible; mais tout cela ne vaut pas le jeune élève du capitaine Mesmer emporté à une hauteur verticale de six pieds.

Il semble, du reste, que l'auteur de la nature ait voulu prévenir tout contact entre ces deux espèces, que les hommes se plaisent à rapprocher par esprit de discorde. La même terre eût été peut-être trop étroite pour les contenir toutes deux. Le lion habite presque exclusivement l'Afrique; on ne le rencontre que par miracle au-delà de l'Euphrate. Le tigre royal s'est cantonné exclusivement dans le continent et dans les grandes îles de

Tel est l'esprit des dispositions par lesquelles le gouvernement songerait à modifier la législation qui régit actuellement les caisses d'épargne.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Eh bien ! nous nous trompons. M. de Mackau, M. le maréchal Soult, le conseil des ministres tout entier ont passé par-dessus toutes les considérations qui devaient les arrêter et les empêcher de se laisser aller à la violence. Dix-sept élèves ont été définitivement exceptés de la mesure qui a admis leurs camarades à passer leurs examens et à reprendre le cours de leurs études ; c'est-à-dire que l'Ecole Polytechnique a été décimée, chose que le *Journal des Débats* considérait comme ne pouvant plus se pratiquer de nos jours.

Nous ne savons pas quel parti prendront les élèves de l'Ecole amnististes par M. le maréchal Soult. Dans le principe, tous s'étaient déclarés solidaires les uns des autres ; persisteront-ils jusqu'à la fin dans cette attitude ? Il y a, au temps où nous vivons, si peu de gens qui savent faire preuve de caractère et de dignité personnelle, qu'en vérité nous nous réjouissons presque, même au prix de quelques

Le lion, comme tous les animaux de son espèce, s'embusque pour guetter sa proie. Il affectionne les fourrés épais qui tapissent les bords des ruisseaux et des lacs, où viennent se désaltérer les gazelles, les sangliers, les buffles, dont la chair fait le fonds de sa nourriture habituelle. Lorsque toute proie lui manque et que la faim le presse, il n'hésite pas à se rapprocher des demeures habitées, à se jeter sur les animaux et à attaquer l'homme.

Dans le centre de l'Afrique inconnue, là où n'ont pénétré encore que quelques rares voyageurs, morts pour la plupart victimes de leur dévouement à la science, le nombre et la hardiesse des lions paraissent constituer un obstacle sérieux aux tentatives d'explorations scientifiques. Mungo-Park a raconté ce qu'il eut à souffrir des attaques des lions dans son premier voyage.

Il est aussi question, au ministère des travaux publics, d'améliorations importantes dans la navigation des fleuves et rivières qui seraient proposées en faveur de plusieurs départements du centre et du midi.

Bulletin de la Bourse de Paris du 16 novembre 1844.

On a traité hors parquet des actions des trois compagnies adjudicataires de chemins de fer, savoir : Orléans à Bordeaux, 577 50 les grosses coupures, 580 les petites coupures ; Orléans à Vierzon, 706 ; Amiens à Boulogne, 560 offert.

Cinq pour cent	119 55	Trois pour cent belge	»	»
Quatre et demi pour cent	»	Banque belge	635	»
Quatre pour cent	»	Caisse Lafitte	119	»
Trois pour cent	83 20	—	5035	»
Actions de la Banque	3145			
Obligations de Paris	1465			
Rentes de Naples	98 75			
Etats romains	105 54			
Actions d'Espagne	33 0/0			
Cinq pour cent belge	104 1/4			

CHEMINS DE FER

Paris à Rouen	1005	»
Paris à Orléans	1015	»
Rouen au Havre	775	»
Strasbourg à Bâle	276	»
Avignon à Marseille	850	»

Voici ce que nous apprend l'*Emancipation* :

« Une lettre qui nous parvient nous apprend que les généraux martyrs de la liberté espagnole n'ont pas épuisé la coupe d'amertume qui s'est offerte à leurs lèvres dès leur entrée sur ce sol généreux. On sait le traitement barbare auquel ont été condamnés, sans

Il le domine complètement là où la carabine et la poudre n'ont pas encore suffisamment pénétré, comme dans l'intérieur de l'Afrique. Il est en guerre avec lui dans tous les pays colonisés par les Européens : avec le Hollandais du Cap et du Fort-Natal, comme avec les Turcs du Maroc et les Kabyles de l'Atlas. Il y a cependant encore des contrées plantureuses où la nature s'épanouit dans tout son luxe de richesse primitive, et où le lion régnant paisiblement, n'a pas jugé à propos de se mesurer avec l'homme. Il le regarde sans s'émouvoir ni se déranger quand il passe.

Il parcourut des plaines où la main de l'homme ne s'était jamais associée à l'œuvre de la création, où passaient en escadrons serrés l'antilope, le girafe, l'éléphant, la gazelle, où couraient les autruches par bandes innombrables, où des troupeaux de pintades se laissaient écraser sous les pieds des chevaux, où toutes les branches des arbres portaient un oiseau ou un singe, où chaque buisson recélait une hyène ou un chacal.

De temps en temps se détachait de la masse un grave personnage, à démarche solennelle, et dont l'apparition semblait mettre en émoi tous les rangs de ces espèces. Le silence se faisait : le chacal cessait de glapir.

» On conçoit que la plume tombe des mains devant de pareils faits. Si la chambre entend son devoir, il sera demandé un compte sévère aux amis de Narvaez de leur complicité dans la contre-révolution consommée là-bas et de leur sauvagerie dans les mesures qui la servent ici. »

« Les candidats les plus distingués auxquels il avait été fait des promesses formelles pour la pairie éprouvent un très-vif désappointement de la nouvelle résolution du cabinet. Ne pas leur ouvrir les portes du palais du Luxembourg, c'est en quelque sorte leur faire un affront ; ils avaient déjà fait leurs visites , ils avaient remercié les ministres et M. le chancelier de France, et, sous le prétexte que leurs services ne sont pas assez éclatants, on les repousse : c'est presque une injure. Tel est le résultat du système d'indécision du cabinet. Si , à la première demande, on eût opposé les excellentes raisons que nous avons fidèlement rapportées, les ministres ne se trouveraient pas dans cette position fâcheuse et fautive. Nous ne sommes donc pas étonnés du revirement nouveau qu'on nous annonce. Le ministère, pour sortir d'embarras, serait, dit-on, disposé, à faire une petite promotion de cinq ou six pairs seulement. Nous ne pouvons blâmer ce moyen terme ; réduite à ces proportions, la nouvelle promotion ne présenterait aucun des graves inconvénients signalés si énergiquement par les hauts personnages et les hommes d'état qui veulent que la chambre des pairs ne perde rien de sa grande position et du lustre particulier et incontestable qui lui appartient. »

« La manière d'agir du gouvernement français relativement à l'emprunt qu'il va faire n'excite pas de grandes craintes dans l'esprit de nos capitalistes, car les versements seront minimes et se prolongeront long-temps. Une question à résoudre, c'est si ce fonds sera coté au marché de Londres.

» Les autorités françaises affectent de croire que leur 3 0/0 ne sera pas coté si haut que le nôtre ; mais les personnes prudentes sentiront qu'il y a dans l'avenir de la France de rudes luttes politiques, et cela peut-être à une époque peu éloignée. En conséquence, les capitalistes de ce caractère auront peu à faire avec le nouvel emprunt, si même ils s'en occupent. Le public pourrait profiter de cet avis et être également prudent.

» Les fonds français ne sont pas aujourd'hui un placement fort avantageux, et, sans parler du prix, notre opinion est qu'on agirait sagement ici en laissant les capitalistes français remplir les listes de souscription et garder ces 200 millions de francs pour eux. Cette circonstance que le gouvernement français se contentera de recevoir 10 millions par mois de décembre 1844 à août 1846, ce qui est une manière commode de perception, ne doit tenter personne, car la valeur à donner à l'argent dépendra complètement d'événements évidemment critiques. »

M. Groubental, rédacteur en chef du *Courrier de Loir-et-Cher*, passait avec sa femme dans la grande rue de Blois, lorsqu'il fut assailli et brutalement frappé par un sieur Arthur, agent-comptable des vivres, qui croyait avoir à se plaindre d'un article publié par ce journal. M. Groubental porta plainte et traduisit Arthur devant la police correctionnelle de Blois. Le prévenu fut condamné à dix jours de prison. Quant à la demande en dommages-intérêts formée par le plaignant, le tribunal la repoussa par ce considérant :

« Attendu que le sieur Groubental n'a souffert aucun préjudice

L'hyène interrompait un moment ses hurlements saccadés, le singe s'arrêtait au milieu de ses gambades les plus capricieuses. C'était un lion majestueux que la simple curiosité attirait sur le passage des centaures qui traversaient ses domaines. Il venait s'asseoir à cinquante pas de la ligne, observait le défilé dans une attitude d'impassibilité complète, puis s'éloignait avec la même lenteur et sans retourner la tête, quand il en avait assez du spectacle.

Les cavaliers abyssins, à ce qu'il paraît, ont jugé convenable jusqu'à d'imiter la prudence du lion, et de demeurer, vis-à-vis de lui, sur le pied de la neutralité absolue. Mais je doute que ces intrépides cavaliers qui déploient une si brillante adresse dans la chasse du buffle, animal plus dangereux que le taureau de Séville, consentent à respecter long-temps la foi des traités, car le voyageur français leur a appris à fabriquer le sucre et la poudre à canon, et leur a apporté quelques modèles d'armes perfectionnées, plus maniables que leurs arabeques et leurs arcs.

Le lion de l'Atlas, celui que nos soldats connaissent et que la conquête d'Alger a englobé dans les possessions de France, est d'un caractère moins bénin que celui de l'Abyssinie. Il est fréquent dans les environs de Boum mais beaucoup plus encore dans les provinces de l'Ouest, dans les gorges boisées de l'Ouenseris, sur les rives du Rio-Salado, précisément dans cette partie de l'ancienne régence où se trouve transporté, depuis trois ans, le principal théâtre de notre guerre africaine. Plus d'une vedette arabe, plus d'un soldat français isolé, et dont on ne s'est pas bien expliqué la disparition, ont péri sous la dent du lion.

Dans l'hiver de 1841 à 1842, le sol de la Mitidja se trouva couvert un matin, d'une couche imperceptible de neige; le Sahel en fut blanchi près de deux jours: c'était un hiver rigoureux. Les lions ne tardèrent pas à se rapprocher de la mer. Nos soldats en tuèrent quelques uns à l'affût dans le voisinage de nos casernes de cavalerie, à Oran, à Bone, à Constantine. Il en vint deux de petite taille dans le Sahel. On les disait chassés dans les environs d'El-Biar, au milieu d'un massif impénétrable de jonbés sauvages et de nopals. Un des lionceaux était accusé, par la voix publique, d'avoir mis à mort un Arabe et un noir qui avaient commis l'imprudence de tirer sur lui et de ne pas le toucher. Tous deux étaient morts de leurs blessures.

Quelques chasseurs, du nombre desquels je faisais partie, se liguèrent au poste d'Ouled-Mendil, au débouché de la plaine, dans le but de monter une grande chasse contre ces hôtes dangereux. Là se trouvait Abdalla, le grand organisateur de nos chasses de la Mitidja et du Sahel. Abdalla, cet écyer arabe si souple et si robuste, que nous avons applaudi au Cirque-Olympique il y a une dizaine d'années.

— Abdalla, lui dis-je, as-tu reconnu, par les yeux, la demeure ?

Le ministère public ne crut point devoir interjeter appel à minima pour l'application de la peine; mais M. Groubental s'est rendu appelant du jugement comme partie civile, et a déposé des conclusions tendant à faire condamner Arthur par corps en 3,000 fr. de dommages intérêts, le plaignant se proposant d'employer cette somme au profit des pauvres de la commune de Blois. C'est dans ces termes que cette affaire est venue lundi dernier devant la cour royale d'Orléans.

La cour royale d'Orléans s'est montrée plus équitable que les juges de Blois, et a condamné Arthur en 500 fr. de dommages-intérêts. M^r Gêneré aurait pu rappeler encore l'exemple de M. Félix Pyat, condamné à 1,000 fr. d'amende et six mois de prison pour avoir justement flagellé les palinodistes de M. Jules Janin; mais, en général, les écrivains patriotes ne sont pas heureux devant les juges nommés par le système actuel.

Mais voici des faits bien plus affligeants. Nous les puisons dans le *Journal de la Meuse* :

» Parmi ces malheureux, il y en avait sur lesquels les prisons ne devaient rester fermées que peu d'années. »

PRESIDENCE DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL DE BOUSINGEN.

Insultes et voies de fait envers un supérieur. — Condamnation à la peine de mort.

Le 26 octobre dernier, dit le témoin, j'étais de garde à la caserne du Bon Pasteur. Le capitaine Muller me donna l'ordre de conduire à la salle de police un soldat qui avait été puni; voyant conduire son camarade à la salle de police, Coulot intervint en disant: « Tu n'iras pas; je ne veux pas que tu y ailles. » Le sergent, faisant fonctions d'adjudant, me dit de conduire Coulot à la salle de police. Ce dernier ne voulant pas marcher, on fut obligé d'employer la force; comme il continuait à faire résistance, le sergent ordonna de le mener en prison, où il fallut pour ainsi dire le porter. Dès qu'il fut en prison, je me disposais à fermer la porte, lorsque Coulot me

— Ce ne sont pas des lions, mais tout au plus des panthères, répondit l'écuier. Les deux hommes blessés ne sont morts qu'au bout de la quinzaine; un lion ne les aurait pas tenus quittes à aussi bon marché.

La rencontre d'un lion est chose grave, étant connu que cet animal ne s'attache au pas du voyageur que lorsqu'il a faim de sa chair. Le parti le plus prudent, en ces sortes de périls, est d'aborder la question de front, de marcher droit à l'ennemi, de l'intimider par l'aplomb et de le forcer à la retraite. Les Arabes, qui ont grande foi dans les amulettes et dans les formules magiques, ont un mot (*târan*) pour désarmer le lion et le décider à la fuite. J'ai ouï dire que ce mot ne réussissait pas toujours. Je doute qu'aucune formule vaille l'application d'une bonne balle de calibre bien placée entre les deux yeux.

(Journal des Chasseurs.)

D. Coulot était-il complètement ivre? — R. Oui.

Plusieurs autres témoins sont encore entendus et font une déposition analogue.

D. Vous avez à diverses reprises insulté et frappé le caporal Baudin. — R. Je n'ai pas frappé le caporal, je l'ai seulement saisi par sa buffleterie après avoir été frappé moi-même. Je n'ai dit aucune injure ni au sergent ni au caporal. Quant à la cruche cassée, je ne l'ai pas cassée volontairement; mais, comme j'étais ivre, elle m'est tombée des mains; alors, de colère, j'ai jeté les débris contre les murs, et l'ai cassé par hasard trois carreaux de vitre.

D. Cependant vous aviez bien su qu'on conduisait un de vos camarades à la salle de police, puisque vous avez voulu vous y opposer; vous dites aussi que le caporal vous a frappé le premier: cela prouve donc que vous aviez votre raison. — R. Je ne sais pas si j'ai reconnu mon camarade; quant à l'agression du caporal, on me l'a fait connaître.

Le conseil, à la majorité de six voix contre une, a déclaré l'accusé coupable de voies de fait envers son supérieur ; en conséquence, faisant application de l'art. 15 de la loi du 21 brumaire an V, il a condamné Coulot à la peine de mort. Le condamné s'est immédiatement pourvu en révision.

Le grand hôtel de Provence, place de la Charité, et le modeste hôtel de la Provence, rue Confalon, étaient aux prises samedi dernier devant la deuxième chambre du tribunal civil de Lyon. Il s'agissait, comme on s'en doute, d'un procès en usurpation d'enseigne.

A la suite de cet exposé, M^e Mouillaud demandait que le sieur Epinat fût condamné à payer à son client une somme de 3,000 f. à titre de dommages-intérêts, et qu'en outre, il fût encore condamné à faire disparaître ce titre : *Hôtel de la Provence*.

— La chambre de commerce de Lyon vient d'émettre un vœu favorable au projet, conçu par M. Delajoux, pour l'ouverture d'une nouvelle route de Collonges à Genève par Pougny et Chancy, destinée à abréger le trajet et à faciliter les communications entre Genève et Lyon.

— La semaine dernière, on a trouvé dans une vigne, à Chiroubles, le corps inanimé d'une femme que l'attrait de la mendicité qui était à côté d'elle a fait présumer être une mendiante d'habitude. Son nom est resté inconnu. Son corps ne présentait aucune trace de blessure ni violence faisant présumer un crime. Elle aurait succombé à une attaque d'apoplexie.

— **Dimanche dernier, au lieu de la Maison-Blanche, un conducteur de fourgons, en voulant descendre de son siège, est tombé, et, dans sa chute, s'est cassé le bras.**

GRAND-THEÂTRE. — Le Planteur; Atim et Zora.
CÉLESTINS. — Le Diable à Lyon.

Un agent de police vient déposer devant le tribunal correctionnel d'injures à lui adressées par un cocher de fiacre, qui, la nuit venue, n'avait pas allumé ses lanternes.

M. le président à l'agent : Connaissez-vous le prévenu ?

Aubertin : Jeune homme ! jeune homme ! envisagez-moi, pour l'amour de Dieu, envisagez-moi ! A moins que vous n'ayez la vue basse, n'est pas possible que vous n'ayez pas aperçu un petit moucheron comme moi depuis trente ans que je circule sur mon siège dans les rues de la capitale. N'y a guère que le père Boichon qu'a deux ans de plus que moi dans le faîte; mais je suis deux fois plus gros que lui.

Aubertin : Eh bien ! qu'est-ce que je vous ai dit pour vous blesser ?

Aubertin : Oh ! oh ! moi j'aurais dit ça à un inspecteur ! le père Aubertin ! Mais, jeune homme, vous me surprenez : c'est un rêve ; un vrai rêve que vous me racontiez là ; voyons, en franchise, là, vrai, est-ce que vous auriez pas rêvé quelque chose d'analogue que vous mettez sur le compte du père Aubertin ?

L'agent : Ce serait bien possible; il y avait un peu de boisson dans votre fait.

L'agent : J'avais beau vous parler sérieusement et vous dire de me suivre au poste, vous me répondiez toujours, en me montrant la

L'agent : Passons là-dessus ; mais vous m'avez dit : « Mais, tas de capons, laissez-moi donc glaner ! »

Aubertin reste la bouche béante en s'entendant condamner : seize francs d'amende; il retrouve en fin la parole et s'écrie : Mais, mon bourgeois... si y avait moyen... j'aimerais pouvoir bien à me faire connaître...

M. le président : Retirez-vous.

Aubertin : Ah ! en ce cas, bien au plaisir.

En reprenant son chapeau galonné, Aubertin avise le garde municipal placé derrière lui; il lui donne une forte poignée de main et se retire au milieu des joveuses sympathies de l'auditoire.

Un nouvel opéra de Meyer-Beer, *le Camp de Silésie*, sera bientôt joué à Berlin.

— « Il y a quelques années, écrit-on du Danube inférieur, un israélite fut assassiné à Jassy. Il avait été mandé par un boyard qui voulait lui emprunter mille ducats et désirait qu'il les lui apportât. La disparition de cet homme avait rendu suspect le boyard; mais comme les boyards sont au-dessus des lois, on ne donna point suite à l'affaire. Un domestique du boyard poussait même l'audace jusqu'à se moquer, en présence d'autres juifs, de cet assassinat. Des voles de fait eurent lieu, et quelques israélites furent condamnés à une amende de quelques ducats. Depuis, ce domestique est devenu boyard, et il a exigé que les israélites fussent condamnés plus sévèrement. Ils ont été condamnés au knout, et ils auraient sans doute subi cette peine, si les consuls étrangers n'étaient intervenus en leur faveur, en les considérant comme sujets étrangers. Beaucoup de gens du pays s'étonnent qu'on laisse vivre un israélite qui a frappé un boyard. »

— Un triste événement est arrivé mardi soir à bord du bateau à vapeur *le Gypsy-Queen*.

Ce steamer en fer, nouvellement construit, du port de 500 tonneaux, et de 150 chevaux de force, venait de faire un voyage d'essai jusqu'à Woolwich; il s'était comporté de la manière la plus satisfaisante, lorsque, au moment où on l'amarrait de nouveau au quai, une terrible explosion se fit entendre, suivie des cris les plus déchirants. On s'empressa d'aller à bord dans un canot, et l'on recueillit sur le pont cinq malheureux qui gémissaient horriblement brûlés. On les déposa promptement à terre, où les premiers secours leur furent prodigués; mais on sut bientôt par leurs explications qu'ils n'étaient pas seuls à bord et que plusieurs autres personnes se trouvaient dans la machine au moment de l'accident. La vapeur qui avait envahi cette partie du navire empêchait d'y pénétrer; néanmoins on souleva plusieurs planches du pont, et, en pratiquant des ouvertures, on parvint à donner une issue à la vapeur. Alors un spectacle affreux se présenta à tous les regards: sept cadavres à demi brûlés, n'ayant plus forme humaine, étaient étendus sur le plancher. Parmi eux, on reconnut M. Jacob Samuda, le chef de la maison qui avait construit le steamer; les six autres étaient son contre-maître, les machinistes et les chauffeurs.

On n'a pu jusqu'à présent déterminer les causes de ce déplorable événement, qui prouve aux anglo-manes que pas même en Angleterre les constructeurs ne peuvent livrer des machines absolument inexplosibles. Sous le rapport de la sûreté, les machines françaises valent au moins celles de nos voisins d'outre-Manche.

ur
ns

Notes que M. Samuda est un des ingénieurs-constructeurs les plus distingués de l'Angleterre, et que la maison Cleggs et Samuda, qui a construit le premier chemin de fer atmosphérique, a un renom européen.

Voici, d'après le *Standard*, les noms des victimes :

MM. Jacob Samuda ; Dodds, ingénieur du navire; Scholefield, ingénieur; James Handers, appareilleur; Thomas Nugent, apprenti; Jones Necouan, équipeur, et un autre homme dont on n'a pu connaître le nom.

Les cadavres étaient littéralement bouillis ; les cheveux étaient raides et hérissés sur le front ; les traits étaient soufflés et décolorés, et les dents déplacées. M. Samuda présentait un aspect plus effrayant encore ; il paraissait avoir opposé une plus grande résistance que ses malheureux camarades. M. Samuda était, dit-on, célibataire ; mais plusieurs des victimes ont femme et enfants.

— Un journal anglais publie des détails sur l'accident du *Gypsy-Queen*.
Voici ce qu'il dit :

« Très-peu des hommes qui ont été transportés blessés, sortant du bateau à vapeur en fer le *Gypsy-Queen*, ont survécu à leurs blessures. Plusieurs sont morts dans la nuit qui a suivi cette catastrophe dont la première victime a été M. Samuda. La cause de l'accident a été la rupture d'un énorme tuyau de vapeur rattachant la chaudière au cylindre de la machine. M. Samuda avait désiré voir l'effet produit par une pression de 25 livres, afin d'éprouver la soupape qui devait, d'après ses calculs, résister à une pression de 40 livres. C'est à ce moment que le tuyau a crevé, livrant passage à une vapeur formidable qui a asphyxié la victime.

» Au moment de l'accident, M. Samuda se trouvait au-dessus du tuyau. Deux bateaux à vapeur qui passaient ont refusé de porter secours, et, pendant ces refus, cinq ou six malheureux mécaniciens, enveloppés et torturés par la vapeur, couraient sur le pont, appelant au secours du *Gypsy-Queen*. On a pu, après un quart d'heure, se procurer des chaloupes, et l'on est parvenu à enlever ces cinq blessés, qui ont été transportés sur-le-champ dans un omnibus à l'hôpital de Londres.

» La vapeur n'a permis d'entrer dans l'endroit où étaient M. Samuda et ses mécaniciens qu'une heure et demie après l'accident. Quand on a voulu prendre le corps de M. Samuda par la main, la peau et la chair se sont immédiatement séparées des os; on a transporté du mieux que l'on a pu ces débris humains à Poplar.

» M. Jacob Samuda n'avait que 31 ans. Les autres victimes étaient âgées de 44 ans, de 27 ans, de 48 ans, de 57 ans, de 55 ans. Le *Gypsy-Queen* est un bâtiment qui vaut 15,000 livres sterling. Les machines ont une valeur de 8,000 liv. Une enquête est ouverte sur cet accident.

— Le roi Louis-Philippe a envoyé une collection complète de cartes marines, terminées à grands frais par le ministère de la marine, et publiées aux frais du budget.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Une visite domiciliaire chez le notaire Pick, à Barcelonne, a amené une saisie d'armes.

— La province de Lerida a été déclarée en état de siège, à cause de certains symptômes d'insurrection.

De semblables symptômes ont été observés dans la province de Léon, sur la frontière du Portugal.

IRLANDE.

Une lettre d'O'Connell, adressée au secrétaire de l'association du *repeal*, a été lue à la dernière séance; nous en citerons ce court passage :

« Le 25 courant, je serai de retour à Dublin; je ferai deux motions importantes : je proposerai de mettre en accusation les ministres qui ont pris l'initiative dans le procès que l'on m'a intenté ainsi qu'à mes collègues, ainsi que de voter une adresse au peuple anglais pour qu'il nous donne son appui. J'examinerai ensuite s'il conviendrait de publier cette adresse dans les journaux. Je proposerai aussi d'organiser une société préservatrice composée de 300 personnes, en supposant que cette société soit légale. »

ALLEMAGNE.

On lit dans les feuilles allemandes que la commission de la presse ne discontinuait pas ses travaux, et que dans les derniers temps plusieurs ouvrages ont été interdits, bien qu'ils continssent plus de vingt feuilles.

On assure que l'archevêque de Cologne n'a pas accepté la dignité de cardinal que le pape voulait lui conférer.

ANGLETERRE.

Plusieurs Anglais réclament dans les journaux de Londres contre le bruit qui a couru à Madrid de la disparition d'Espartero.

Espartero, selon l'un d'eux, depuis quinze mois qu'il habite Londres, n'est jamais absent pendant vingt-quatre heures. Au reste, ce bruit est né de la dénonciation faite par M. Bulwer lui-même au gouvernement de Madrid. C'est un Anglais d'Angleterre qui a commis la première erreur, et ce sont les Anglais ou les chrétiens de Paris, c'est-à-dire le *Journal des Débats* et la *Presse*, qui l'ont répétée.

CHINE.

C'est sans difficulté que la cour de Pékin a adhéré aux desirs de l'ambassadeur américain en ce qui concerne le traité récemment signé entre les deux puissances. Les marchands américains à Canton et aux stations voisines ont désapprouvé l'idée de pénétrer jusqu'à Pékin, et M. Cushing s'est prudemment rendu à leurs insinuations. On disait toutefois qu'il devait se rendre avec l'escadre américaine, composée du *Saint-Louis*, du *Brandywin* et d'un brick, pour visiter une portion du littoral.

Le *Times* fait des vœux, que l'on croira sincères si on le juge à propos, en faveur du succès de M. de Lagrenée. « Mais, ajoute-t-il, et nous nous rangeons à son avis sans arrière-pensée, l'intérêt commun à toutes les nations commerçantes de maintenir leur commerce sur un bon pied est d'une importance bien plus grande que des distinctions nationales ou des avantages particuliers. Les étrangers qui entreront en Chine devront agir de bonne foi avec les autorités chinoises, respecter les usages et les préjugés du pays, surveiller les équipages de leurs vaisseaux, ou leurs actes seront funestes au commerce étranger. »

POLOGNE.

La haine de Nicolas n'est pas assouvie par quatorze ans de persécutions et de cruautés. On écrit de Varsovie qu'on opère toujours de nouvelles arrestations dans cette ville, en sorte qu'on dirait que le pays est encore en proie aux maux de la guerre.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Salle de la galerie de l'Argue.

THÉÂTRE DES SINGES.

Aujourd'hui lundi, il y aura une seule représentation composée d'exercices nouveaux. On commencera par le grand dîner donné dans l'auberge africaine, et on terminera par la défense de Mazagan, dans laquelle on verra les singes et les chiens monter à l'assaut.

On commencera à sept heures et demie précises.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURNAY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 15 novembre 1844.

NOMBRE D'IS. ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS JOURN.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,123	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	500	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,973	
520	5,000	Bateaux à vapeur.	4,500	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,000	
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	3,000	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	8,000	
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.	800	
6,000	5,000	Canal de Givors.		
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,960	360
40,900	500	d'Avignon à Marseille.		825
80,000	500	de Paris à Orléans.		1,020
72,000	500	de Paris à Rouen.		
400	5,000	de Saint-Etienne à Andrieux.		
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache.		
325	5,200	Nouvelle émission.		3,900
1,000	700	Saint-Etienne.		3,900
450	600	Grenoble.		1,620
500	750	Saône-et-Loire.		1,390
500	700	Dijon.		935
5,000	700	Trois villes du Midi.		250
1,740	600	Turin.		945
1,000	450	Montpellier.		810
1,000	450	Beauvais.		735
1,000	440	Reims.		675
560	500	Metz.		1,400
960	500	Valence.		695
500	1,000	Mulhouse.		685
600	500	Bourges.		500
1,000	440	Nevers.		1,480
5,300	440	Verneuil.		500
400	500	Nantes.		620
1,000	500	Moulins.		500
900	500	Angers.		940
500	1,000	Troyes.		1,153
600	500	Boulogne, Sévres et Saint-Cloud.		675
1,000	500	Avignon.		1,230
4,000	500	Médiers et Charleville.		680
356	500	Trieste.		360
1,000	500	Abbeville.		575
1,200	500	Limoges.		368
		Guillottière.		340
		Bourg.		350
		Florence.		1,200
		Strasbourg.		540
		Rive-de-Gier.		350
		Dole.		18,500
800	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	6,930	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.		760
500	2,000	Fonderies et forges du Rhône.		660
illimit.		Mines de houille.		
illimit.		Compagnie générale.		
1,300	800	Société civile.		
4,000	1,000	Grange et Caillette.		
1,000	1,000	Côte-Thiolière.		
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds.		
2,500	1,000	Compagnie des mines des Lites.		
4,500	1,000	Compagnie du Villars.		
450	2,000	Ponts.		
500	2,000	Sur le Rhône.		
220	2,000	de la Feuille.		
1,790	2,000	du Palais-de-Justice.		
1,300	2,000	de l'île-Barbe.		
250	5,000	Omnium.		
1,790		Moulins à vapeur de Perrache.		
1,419		Gare de Vaise.		
		Terrains de Vaise.		

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, 5.

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE,

A LA SUITE DE LICITATION JUDICIAIRE,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située à Lyon,

Appelée CLOS DE LA TOURETTE.

ADJUDICATION

Devant le tribunal civil de première instance de Lyon
LE 23 NOVEMBRE 1844.

Cette propriété consiste en un clos appelé la Tourette, situé à Lyon, quartier des Chartreux, rue de la Tourette, chemin des Remparts. Elle se compose d'une maison de maître ayant rez-de-chaussée, caves et deux étages au-dessus, bâtiments de grangeage, écurie, remise, pavillon, terrasse, jardins, terres et vignes. Le tout de la contenance de 1 hectare 96 ares 60 centiares environ, clos de murs.

Mise à prix. 60,000 fr.

GIVORD, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Givord, avoué, et à M^{es} Pommier et Blanc, avoués collicitants; et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, palais de justice, place de Roanne. (5890)

VENTE AUX ENCHÈRES

DE DIVERS

OBJETS MOBILIERS, TABLEAUX, LIVRES, BIJOUX
ET USTENSILES DE MAGASIN

dépendant de la faillite des sieurs Marin Rubini, qui étaient commissionnaires de roulage à Lyon, place de la Miséricorde, 11, au 3^e, et quai de Retz, 51.

Le jeudi vingt-un novembre et jours suivants, à l'heure de dix du matin, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, au domicile susdit, à la vente aux enchères d'objets mobiliers, tels que bureau, toilette, piano, glaces, lit, linge, hardes, onze kilogrammes soie écarlate, cent chapeaux de paille, tableaux sur bois ou sur toile par MM. Cotrot, Duclaux, Michalon et Brune, et cinq cents volumes reliés ou brochés.

Les tableaux, les livres et une montre savonnnette en or seront vendus le vendredi vingt-deux novembre, à midi.

Le lendemain samedi vingt-trois, à onze heures du matin, quai de Retz, 51, il sera procédé à la vente d'ustensiles de magasin, tels que échelle, poulains, plateaux, tentes, marchepieds, bauches, chèvres, etc.

Cette vente a lieu à la requête de M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, n^o 2, syndic de ladite faillite.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus des adjudications. (6474)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 5.

A PLACER EN VIAGER.

22,000 fr. sur une seule tête à un
taux avantageux.

S'adresser audit M^e Gallay, notaire. (9628)

BEAUX-ARTS.

A VENDRE PAR UN VOYAGEUR.

SIX TABLEAUX ORIGINAUX, visibles à l'hôtel de Notre-Dame de Pitié, rue Sirène, le mardi 19 courant, de dix heures du matin à trois heures de relevée. (1595)

A VENDRE.

MAISON D'HABITATION ET D'EXPLOITATION, avec 8 ares environ de terrain complanté de vignes et un autre tènement de terrain de 60 ares environ planté de vignes, d'arbres fruitiers, d'espaliers, etc.; le tout situé à Saint-Genis-Laval. — S'adresser, audit lieu, à M. Gayet ou à M. Roussel, notaire; et à Lyon, chez M. Mouron, clos Riondel, près la tour Pitrat. (1592)

A VENDRE.

UN MANÈGE propice à la fabrication du vermicelle, nouveau modèle, garni de tous ses accessoires. S'adresser à M. Baumann, rue Palais-Grillet, n. 5. (1594)

Cours permanents de langue et de littérature anglaises.

PAR M. J. H. WHELAN,

Professeur au collège royal, interprète-traducteur juré près la mairie et les tribunaux.

Cours supérieur.

Ce cours, à l'usage des jeunes gens qui connaissent assez bien la langue, se fera en anglais. On y passera en revue toute la littérature anglaise, depuis Chaucer jusqu'à nos jours. Le professeur s'efforcera surtout de faire apprécier les beautés des ouvrages remarquables, soit en poésie, soit en prose, qui sont peu connus par suite de la difficulté du langage; il en écartera les obstacles en les expliquant de manière à les mettre à la portée de tous.

Cours intermédiaire.

Ce cours, pour les élèves qui ont déjà quelques notions de la langue, comprendra la syntaxe, la lecture, l'étymologie, l'accentuation et la conversation.

Cours pour les commençants.

Ce troisième cours se fera sur un plan nouveau qui assurera aux élèves des progrès rapides.

Le premier cours aura lieu le lundi et le vendredi de chaque semaine, de huit à dix heures du soir. Le prix en sera de 20 fr. par mois courant, et la durée de six à huit mois.

Le prix de chacun des deux autres cours sera de 10 f., et ils auront lieu trois fois par semaine : l'un à huit heures du soir, l'autre à sept heures du matin.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au professeur, matin et soir, de sept à dix heures, grande rue Sainte-Catherine, 11, au 2^e.

Ces cours commenceront le 25 du courant. Il y aura un cours spécial pour les dames.

N. B. — M. Whelan se consacrera à la traduction tous les jours, de quatre à cinq heures du soir. (2624)

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES,

Tonique anti-nerveux.

De J. P. LAROSE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLERE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépérissement, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix : 3 fr. le flacon, avec la notice ou son application. — Dépôt chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, à Lyon. (4630-6099)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (brûlement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

MALADIES SECRÉTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Coartois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, A Vienne, chez M. Mouret fils, épicerie, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicerie, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. 8570.

MALADIES SECRÉTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Code). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

L'UNION

DES PROVINCES MÉRIDIONALES,

ASSURANCES A PRIMES FIXES

contre

LA MORTALITÉ DES BESTIAUX,

Établie à Toulouse (Haute-Garonne).

On demande des directeurs dans les chefs-lieux de département et des sous-directeurs dans les chefs-lieux d'arrondissement pour représenter la Compagnie.

Pour un département on devra souscrire six actions de la Société.

Pour un arrondissement on en souscritra deux.

Les actions sont de 250 f. l'une, payables la moitié comptant et l'autre moitié trois mois après le premier versement.

S'adresser, par lettres affranchies, à M. le directeur-général, allée Lafayette, 41. (2622)

AVIS.

MM. les souscripteurs de la Compagnie des Fonderies et Forges de l'Horme sont prévenus que, toutes ses actions étant souscrites, sa réunion générale doit avoir lieu le 20 novembre courant, à midi, dans un des salons de l'hôtel de l'Europe, place Bellecour, à Lyon. (2625)

DÉPÔT D'OUTILS DE CANCALE

VERTES ET BLANCHES

Rue St-Pierre, 1, à l'angle de la place des Terreaux.

On porte en ville et on fait des envois au dehors. (1565)

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (3402)

CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE.

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, MM. GOLAY père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (1524)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÉTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Code de médecine, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHAMAZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FAURE, sur la port.